



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUILLET 2023

Le 03 juillet 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

William GUILLARD À Cécile GALHAUT, Christian LETEURTRE À Marie-Claude BEAUFILS, Josiane POINFOUX À Elisabeth BIDEAUX, Charles LENOIR À Patrick CALLAIS, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE, Rémy PONTY À Réjan SAUPIN,

Absent(s) :

Béatrice TASSERY

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

DISPOSITIF ITINERANT "LE POETOBUS" MIS EN PLACE PAR LE FESTIVAL TERRE DE PAROLES DANS LE CADRE DE L'EDITION 2023, PROPOSITION D'UN PROJET ARTISTIQUE, LITTERAIRE ET POETIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA SEINE-MARITIME : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'EPCC TERRE DE PAROLES - CM/23/089

CONSIDERANT QUE La ville du Trait reçoit depuis 2 années des spectacles culturels proposés par l'EPCC Terre de Paroles dans le cadre de sa programmation culturelle.

CONSIDERANT QUE Terre de Paroles propose des actions de territoires tout au long de l'année. Que dans le cadre de l'édition 2023 du festival terre de paroles met en place un dispositif itinérant appelé « le poétobus » proposant trois projets artistiques, littéraires et poétiques en tournée sur le territoire de la Seine-Maritime et principalement proposes en milieu rural et péri-urbain.

CONSIDERANT QUE l'EPCC Terre de Paroles et la ville du Trait souhaitent collaborer pour l'accueil de la version 2 intitulée « un.e poete.sse dans les bagages du « poétobus » le samedi 23 septembre 2023 devant la bibliothèque Gerard Philipe et sur le territoire.

Le projet propose aux habitants d'écrire des poèmes à la demande, inspirés des poèmes d'amour de Jacques Prévert, laisser sa marque poétique en fonction des envies de la ville et des habitants en écrivant des extraits de poèmes de Prévert sur les trottoirs, les passages piétons, les panneaux d'affichages, les pistes cyclables, etc.

CONSIDERANT QUE l'EPCC Terre de Paroles s'engage à fournir le projet entièrement monté et assume la responsabilité artistique et qu'il prend intégralement en charge le budget inhérent au projet par convention séparée avec la factorerie.

AUSSI la ville propose une participation financière au projet artistique qui est versée à l'EPCC à hauteur de 400€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.29,

VU le projet de convention de partenariat établie avec l'EPCC TERRE DE PAROLES jointe à la présente délibération,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Finance et marges de manœuvre en date du 22 juin 2023,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE D'ACCEPTER la mise en place du dispositif « Poétobus » dans le cadre du Festival Terre de Paroles.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 076-217607092-20230703-CM_23_089-DE



DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'EPCC « TERRE DE PAROLES » et les éventuels avenants en découlant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 4 juillet 2023

Patrick CALLAIS,
MAIRE

